

Réf: Dossier 261666

Avis de constitution

SOCIETE « FRONTERIALE »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 2, Lot 710, Ilot 66

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Oct 2023, et enregistrés au CEPICI le 23 Oct 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FRONTERIALE »

Objet : IMPORT/EXPORT; CONSTRUCTION D'USINE; CONSEILS EN AFFAIRES; PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS; NEGOCE DE MATIERES PREMIERES ET DE PRODUITS TRANSFORMES;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 2, Lot 710, Ilot 66

Dirigeant(s) M DOUNOU FOLLY YVES (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12190 du 08/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79490/GTCA/RC/2023 du 08/11/2023

